



Trois ministres au Haras du Pin annoncent une nouvelle politique en faveur du cheval

samedi 02 août 2003 - Le Pin (61)

Rien moins que trois ministres étaient en déplacement officiel au Haras du Pin le 29 juillet pour annoncer la volonté du gouvernement de mettre en place un nouveau cadre fiscal et réglementaire destiné à favoriser le développement de la filière cheval.



Ph. Claude Bigeon

Parmi elles, l'assimilation de l'activité des centres équestres dans la fiscalité agricole aura pour conséquence de les soumettre uniformément au taux de TVA réduit à 5,5 %. La signature du contrat d'objectifs Etat - Haras nationaux, quant à lui, engage ces derniers dans une nouvelle ère.

Le 29 juillet au Haras du Pin, Hervé Gaymard, ministre de l'Agriculture, Jean-François Lamour, ministre des Sports, et Alain Lambert, ministre délégué au Budget : chacun, à tour de rôle, a pris la parole devant une assemblée de nombreuses personnalités politiques de Basse-Normandie et du monde du cheval pour louer l'importance, le dynamisme et le rôle économique, social et environnemental de la filière cheval, avant d'évoquer, chacun dans le domaine qui est le sien, une batterie de mesures destinées à donner « un nouveau départ pour la politique du cheval ». « Vous aviez besoin d'un environnement favorable », a dit Alain Lambert, « avec Hervé Gaymard, nous avons voulu frapper un grand coup. Un statut uniforme sera adopté pour la filière. Des modifications apportées au Code rural et au Code général des impôts conféreront au cheval un statut agricole. Le droit, les réglementations en général seront simplifiés. Enseignement, prises de pension, dressage, élevage... : au maquis fiscal qui concerne ces activités, nous substituerons des mesures claires et simples. Les centres équestres, les entraîneurs, les éleveurs, basculeront tous au régime du bénéfice agricole...

»Des dispositions spécifiques au cheval figureront donc dans le projet de Loi sur le développement des territoires ruraux ainsi que dans celui de la Loi de finances pour 2004, qui seront débattus devant le Parlement à l'automne et devraient être mises en application au 1er janvier 2004.

Ces mesures permettront une importante simplification et harmonisation du statut fiscal pour près de 4000 entreprises, qui pourront en outre bénéficier de la plupart des aides agricoles, ainsi que d'avantages fiscaux conséquents (déductions diverses, exonération de la taxe professionnelle à compter des cotisations 2005, de taxe foncière sur les propriétés bâties servant à l'exploitation, ordures ménagères, etc.). Exemple notable : l'assimilation de l'activité des centres équestres dans la fiscalité agricole aura pour conséquence de soumettre uniformément au taux de TVA de 5,5 % (au lieu de 19,5 % parfois) l'ensemble des activités dispensées par tous les centres équestres et notamment l'activité d'enseignement. Une mesure réclamée depuis de nombreuses années par le GHN (Groupement hippique national) et son actuel président Serge Lecomte.

Les ministres ont également parlé d'assouplissement des règles d'installations et de création d'entreprise, de reconduction de la mesure agro-environnementale de préservation des races menacées (cela concerne certaines races asines, de chevaux lourds, ou de poneys). La filière course bénéficie en outre de mesures propres, notamment en ce qui concerne la fiscalité des syndicats d'étalons, qui fut, dans sa forme actuelle, la cause d'une fuite radicale des investisseurs de la filière course vers des pays beaucoup plus avantageux fiscalement comme l'Irlande et l'Angleterre, le monde du Pur-sang français se trouvant progressivement déshabillé des meilleurs étalons.

Côté sport, le projet de loi sur le sport de Jean-François Lamour voté cet été s'est donné pour but de prendre en compte l'évolution de l'environnement économique et notamment d'apporter une reconnaissance aux structures commerciales, tout en confortant la place des associations. Pour la FFE, comme pour l'ensemble des fédérations, les nouveaux statuts devront être votés avant le 31 janvier 2005, afin que les prochaines élections puissent se dérouler au plus tard fin mars 2005. Un groupe de travail commun à la FFE et aux services du ministère des sports a été installé le 18 juin dernier pour la mise en place des nouveaux statuts.

Enfin, le ministère des sports et de l'agriculture vont travailler de concert pour mettre en place des conventions, des formations et des passerelles favorisant la pluri-activité dans le monde rural. Les ministres de l'Agriculture et des Sports ont ainsi procédé à la signature en direct d'une « convention cadre pour les formations ». Hervé Gaymard, Alain Lambert, Jean Lesne (président du conseil d'administration des Haras) et Emmanuelle Bour (directrice générale des Haras) ont, quant à eux, signé le fameux contrat d'objectifs entre l'Etat et l'établissement public, d'importance historique. Ce contrat définit le périmètre et les modes d'interventions des Haras et définit les moyens mis à disposition par l'Etat sur la période 2004 - 2008, soit une subvention constante de 45,5 millions d'euros par an. Le budget 2003 est donc pérennisé, après plusieurs années de baisse (- 7 % pour 2003 par rapport à 2002). Les missions des Haras sont très clairement recentrées vers un rôle d'acteur technique, scientifique et de conseils venant, en tant que prestataire de service ayant une obligation de résultats, appuyer le développement de la filière. Le nombre de dépôts d'étalons, stations de monte, d'étalons et de personnels (via des départs à la retraite non remplacés) seront progressivement et sensiblement diminués. Le personnel se verra requalifié et orienté vers des métiers plus techniques adaptés aux nouvelles missions des haras définies dans le contrat d'objectifs.

Photos Claude Bignon

Emmanuel JEANGIRARD

<http://www.cavadeos.com/Cheval-de-A-a-Z/Politique/Trois-ministres-au-Haras-du-Pin-annoncent-une-nouvelle-politique-en-faveur-du-cheval>